



Fédération Française de Natation

Comité Régional de natation de Franche-Comté

Comité régional de natation  
Maison régionale des sports  
3, avenue des montboucons  
25000 Besançon  
09.83.56.12.68

Fait à Besançon le, 21 décembre 2012

Objet : Enregistrement sur la base fédérale des résultats obtenus à l'étranger

Bonjour,


Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires, pour cette nouvelle olympiade 2013-2016, l'enregistrement sur la base fédérale FFN des résultats obtenus à l'étranger est soumis à conditions :

- **Seuls les résultats** réalisés lors d'une compétition à l'étranger dans le cadre d'une **sélection départementale** (équipe composée de nageurs issus de différents clubs) **ou** d'une **sélection régionale peuvent être pris en compte.**

Si tel est le cas, la procédure est la suivante :

 En amont de la compétition

- Déclarer par mail l'intention de déplacement d'une sélection départementale ou régionale à la compétition internationale concernée.  
Cette déclaration, précisant clairement tous les noms des nageurs composant la sélection, doit être effectuée minimum 3 semaines avant la date de la compétition auprès du département « natation course et maitres » de la FFN.  
L'adresse est la suivante : [segolene.becot@ffnatation.fr](mailto:segolene.becot@ffnatation.fr)

 A l'issue de la compétition

- Dans la semaine qui suit la compétition, la liste des résultats des nageurs devra être envoyée par l'entité départementale ou régionale au format PDF, à l'adresse indiquée ci-dessus.  
Sur cette liste devront être « stabilotés » tous les résultats devant être intégrés à la base fédérale.

Cordialement,

Noel

